



Saclay le 27 juin 2022

**Les Organisations Syndicales
du Commissariat à L'Énergie Atomique et aux Energies Alternatives,**

à

Monsieur Gabriel ATTAL

Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,
Chargé des Comptes publics,
Paris ,

Objet : demande d'entrevue avec le Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé des Comptes publics sur les rémunérations des salariés du CEA.

Monsieur le Ministre,

Représentants des organisations syndicales du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA), nous appelons votre attention sur la situation des rémunérations qui pourrait altérer la capacité du CEA à mener ses missions de souveraineté militaire, énergétique, scientifique et industrielle, pour répondre aux grands enjeux sociétaux de notre Nation.

Le CEA, organisme de recherche reconnu internationalement, n'existe qu'au travers de l'implication de chaque salarié(e). Si la Recherche est noble, la servir l'est tout autant. Pour être créatif, chaque salarié(e) doit se sentir considéré(e) notamment au travers de sa rémunération.

Depuis 2009, la politique de "gel du point" est appliquée par nos tutelles. Avec 15% de perte de pouvoir d'achat en 12 ans, ce cadrage budgétaire est devenu insupportable et contribue à la fois une baisse d'attractivité de nos métiers techniques et une démotivation généralisée des personnels en place.

Si l'attractivité de l'organisme a été partiellement et ponctuellement améliorée par la revalorisation des salaires d'embauche, via l'octroi d'un budget supplémentaire issu de la Loi de Programmation de la Recherche en octobre 2021, la reconnaissance des salariés en place attend toujours.

Depuis plus de six mois, des salariés se mettent en grève pour défendre leurs rémunérations et leurs conditions de travail, certes, mais également pour éviter une dépréciation plus générale de leur organisme de recherche et la perspective de voir les missions cruciales du CEA ne plus pouvoir être correctement assumées.

Plusieurs journées de grèves et de mobilisations ont été organisées depuis la fin 2021. La mobilisation sur l'ensemble des sites du CEA a atteint par endroit plus de 40 % de grévistes, ce qui prouve le profond mécontentement des salariés.

Sous cette pression, la direction générale du CEA a ouvert la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) sur les salaires le 27 janvier dernier. A ce stade, l'unique proposition faite par la direction du CEA ne répond aucunement aux revendications des salariés qui sont toujours mobilisés et plus que jamais très déterminés.

Notre intersyndicale a sollicité vos services régulièrement depuis le mois de juin 2021. Une entrevue s'est tenue le 29 octobre dernier avec Monsieur MORIN, puis une seconde le 22 mars 2022 avec Monsieur JEREMIE qui avait évoqué la possibilité de dégager des marges de manœuvre sur les budgets du CEA dans l'optique de la future Loi de Finances Rectificative de cet été.



L'intersyndicale unanime s'interroge également :

- sur la possibilité de transfert du solde positif de masse salariale constatée en fin d'année au bénéfice des salaires des personnels en place ;
- sur l'affectation de tout ou partie du solde de gestion positif de l'exercice budgétaire 2021 , sur des mesures de revalorisations salariales. Ce n'est pas le choix du CEA qui veut consacrer les 57M€ aux programmes.

Depuis cette date, plus aucune information ne nous est parvenue et aucune avancée n'a été proposée par la direction du CEA pour sortir de ce conflit qui s'installe dans les unités du CEA, créant de l'incompréhension, de la frustration et de la désespérance chez les salariés.

Pour que le CEA puisse remplir ses missions et atteindre les objectifs qui lui sont confiés, l'ensemble des organisations syndicales demande que l'Etat et le Gouvernement relâchent la contrainte budgétaire dont le CEA fait l'objet depuis plus de dix années en matière salariale.

Il faut rendre le CEA plus attractif chaque année par les rémunérations tant lors de l'embauche que pour les salariés en place, en donnant régulièrement une enveloppe suffisante de masse salariale pour répondre aux revendications légitimes dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires 2022 et soutenir cette politique pour les années à venir, c'est indispensable. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte actuel de reprise très forte de l'inflation, qui impacte le pouvoir d'achat des salariés, et de la relance du nucléaire qui s'appuie sur l'expertise du CEA et les compétences de ses salariés.

Les enjeux énergétiques et de défense sont majeurs. Il est tout aussi important, en l'état de notre économie, de ne pas compromettre la recherche qui sous-tend également d'autres secteurs porteurs d'avenir pour le pays, notamment la santé, le numérique, l'informatique, l'intelligence artificielle... en garantissant au CEA les moyens d'attirer et de fidéliser, dans le temps long qui est celui de la recherche, les compétences et expertises nécessaires pour accomplir des missions dont les enjeux sont majeurs pour la Nation et sa souveraineté.

La souveraineté de la France a un coût, mais elle n'a pas de prix.

L'étau du taux d'évolution de la rémunération du personnel en place (RMPP), couplé au contrôle strict de la masse salariale, ne peut être maintenu si les tutelles considèrent toujours le CEA comme un acteur majeur de la réindustrialisation de notre pays et de notre autonomie en termes de défense et d'énergie.

L'intersyndicale du CEA, unanime, sollicite une entrevue avec vous, Monsieur le Ministre, pour échanger et détailler le cahier revendicatif des salariés du CEA.

Dans l'attente de votre retour que nous espérons positif, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

L'intersyndicale du CEA,

Pour la Cfdt : Laurent DELNAUD 	Pour la CFE-CGC : Gilles FOURNIER 	Pour la CGT : Christophe RATIN 	Pour l'UNSA-SPAEN : Vincenzo SANZONE 	Pour FO : Olivier CHAUMONT  O. CHAUMONT	Pour la CFTC : Hubert DOUGNAC 
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Contacts

CFDT : Laurent DELNAUD 07 88 47 76 56

La CGT : Christophe RATIN 06 01 65 66 01

CFE/CGC : Natalie GAILLARD BIENFAIT 06 44 16 81 84

UNSA/SPAEN : Vincenzo SANZONE 06 78 46 83 82

FO : Olivier CHAUMONT 06 87 20 55 98

CFTC : Hubert DOUGNAC 07 88 51 30 55